Question :

Le questionneur dit : celui qui se rend à la mosquée en voiture obtient-il la récompense de ses pas?

Réponse :

InchaAllah, s'il ne peut s'y rendre qu'en voiture à cause de la distance ou de la difficulté, j'espère qu'il obtiendra cela, ainsi que celui qui s'y rend sur un âne ou un chameau.

[Fin de la réponse de Cheikh Obayd Ibn Abdillah Al-Jabiri, qu'Allah le préserve]